

Bibliographie

*Corpus « loin de Médine » roman de Djébar Assia éd. *livre de poche*
04/01/2009.

- 1- *Al-bidaya wa annihaya* (le début et la fin Ibn-Kathir. *dar ibn Hazm, dar Safa*).
- 2- Assad el Ghabah (*dar ibn Hazm*).
- 3- Coran
- 4- *Essakifa* (*Salim Al-hilali*).
- 5- *Mosnad Ahmed* (éd. *Dar al kotobe al-ilmya*)
- 6- *Sahih Al-Bokhari* (éd. *dar Atakoua*.)
- 7- *Sahih Moslim* (éd. *dar Atourath*)
- 8- *Tabari* (Chronique) (éd. *dar Sader, dar ibn Hazm*.)
- 9- *Tabari tafsir* (exégèse éd. *dar Sader*)
- 10- *Tafsir Ibn-Kathir* (exégèse éd. *dar al-kotob alilmiya*)
- 11- *Tabakat Ibn-Saad* (éd. *dar Sader*.et *Al kotob al-ilmya*).

Sites

- 12- Centres des recherches en croyances (center of Belief researches)
<http://www.aqaed.com/faq/3074/>

Et que les lectures que l'auteure prétend, n'ont pas été employées dans l'élaboration des rapports du roman. Même que nous irions plus loin en disant qu'elles n'ont pas été puisées dans la référence déclarée. Puisque bon nombre des positions affichées dans le roman sont nettement liées à la chronique chiïte : la diffamation des compagnons comme le prouve le rapport autour des deux compagnons Hassan Ibn-Thabit et Mistah qui conforme à celui de chroniqueur chiïte Salim Ibn-Qais Al-Hilali dans son livre « *Essaquifa* » (le vestibule) Pp 152 à 158. Aussi celui de Mohammed Ibn Mohammed Al-Mofid « *Al-Irchad* » et « *Al-Djamel wa Al-Nosra Li Saiid Al-Itraa Fi Harbe Al-Basra* »², aussi Abd-Al-Hosseïn Al-Amini dans son livre « *assonah wa al-adab* » (la tradition et la littérature) éd 2002. Ce qui fait du rapport « historique » de ce roman une pseudo-projection historique, qui au lieu de nourrir des visions autour de lectures, ne fait qu'amplifier « des hallucinations » autour de fausses lectures voire même autour de clichés.

² "الجمل و النصره لصاحب العترة في حرب البصرة" le guide et "الارشاد" la bataille du chameau (entre les compagnons du Prophète Ali et Aïcha) et le soutien du seigneur de la descendance (Ali Ibn-Abou Talib) dans la bataille de Bassora.

cours de « *omrate al-qadia* » ; « *satirise le mécréants, car Gabriel est avec toi* » (Bokhari 3213 et Moslim 153,157 et Ahmed 18650) il lui a dit aussi : « *Allah a regardé les combattants de Badr, et leur a dit faites ce que bon vous semble, je vous ai pardonné* » (Bokhari 12/378 h n 3684).

Parlant des deux petits-fils du Messenger l'auteur prétend :

« *Hassan et Hossein futures seigneurs de la jeunesse* » la continuité la famille » P 293

Il n'a jamais été question de relève, dans la famille du Prophète, car celle-ci revient au plus apte à l'assurer, et non exclusivement à la descendance du Messenger :

« *Les Savants sont les héritiers des Prophètes, ceux-ci n'ayant laissé ni or ni argent, mais seule le Savoir, celui qui l'a, a beaucoup de Chance.* » Abou Daoud 10/49.

Mais concernant Hassan et Hussein, le Prophète les a appelé « *les seigneurs des jeunes du Paradis* » Tabari 4/373, Etirmidi 12/238. Et non d'une façon absolue comme l'a formulé l'auteur.

Conclusion

La Charia (jurisprudence islamique) semble être très étrangère pour l'auteure ; car en lisant ces lignes, on constate des rapports parlant d'une femme qui fait son veuvage de quatre mois après avoir accouché, d'un Ihram qui ne se fait qu'une fois à la Mecque, et surtout le Voile qui ne concerne que les mères des Croyants. Tout ceci semble être étrange aux Sources, de façon exagérée. Ce qui porte à dire que ces lignes ne représentent en rien les références que l'auteure prétend avoir lu.

L'excès d'imagination imposé par l'auteure dans ce roman finit par donner une « over- dose » d'écarts. Ce qui porte à affirmer que ces rapports sont purement fictionnels.

*hommes et femmes se mirent en état
d'ihram » P229*

Ceci est un écart flagrant. Car il est évident que l'ihram se fait avant l'arrivée à la Mecque, à un périmètre défini (Bokhari 17/426 H n°5243 et Moslim 11/182 H n° 4062) « *les gens de Médine commence leur ihram deDo-Lholaifa, ceux de Syrie de Al-Djohfaa, ceux de Najd commence de Qarn* » et tout ces repères sont à des kilomètre de la Mecque.

Parlant de l'un des compagnons du Prophète l'auteure déclare :

*« Voix du premier
Hypocrite (Mistah le protégé d'Abou
Bekr) » P283*

Qualifier Mistah ibn Athatha d'Hypocrite, est un écart qui n'a de référence aux Sources. Mistah était l'un des Compagnons les plus fidèles à la Foi, et à la Religion, et dont voici la biographie :

« Mistah ibn Athatha ibn Abbad ibn(...) surnommé Abou Abbad (...) il assista à Badr, Ohod, et toutes les batailles aux côtés du Prophète » ibn Sa'ad 3/53. « Après avoir dit ce qu'il a dit à propos d'Aicha, Abou Bakr jura de ne lui jamais être en aide, alors Allah révéla les versets : « et à ceux d'entre vous qui ont fortune et générosité ; donnez à vos proches ; les pauvres, les misérables, et les migrants pour la cause d'Allah, pardonnez et oubliez, n'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ». Alors Abou Bakr répliqua : O que oui ; on aime qu'Allah nous pardonne, et il reprit son habitude de générosité avec Mistah » Tabari (exégèse) 19/128, El Issaba 3/85, Bokhari 9/148, et Moslim 13/347.

*« Voix du deuxième Hypocrite dans
Médine : je suis Hassan ibn Thabit » P284*

Hassan ibn Thabit était le poète du Messenger, et assista à Badr avec lui. En plus le messenger lui disait à la Mecque au

Messenger d'Allah était celle du « deuxième homme » du « vizir ». Ceci étant franchement rapporté par la Tradition authentique, dont voici quelques éléments :

« d'après Abou Horeira le Prophète a dit : un homme en chevauchant une vache ; elle s'est tournée vers lui, lui disant : je ne fus pas créée pour ça (...) le Prophète dit alors : j'y crois, moi, Abou Bakr et Omar » Bokhari H n° 2324.

« le Prophète demanda à Abou Bakr –lors' qu'ils été dans la caverne- : que pense-tu de deux, qu'Allah soutiens » Bokhari H n° 3653.

« D'après Djobeir ibn Motim, une femme est venue voir le Messenger, alors il lui demanda de revenir plus tard, elle lui demanda : et si je ne te trouve pas ? (insinuant sa mort). Il lui répondit : tu trouveras Abou Bakr » Bokhari. H n° 3659.

« Amr ibn As demanda au Prophète : qui aime-tu le plus ? il répondit : Aïcha. Il redemanda : des hommes ? il répondit : son père. » Bokhari h n 3662.

« d'après Abou Saïd el Khodri ; le Messenger disait : celui qui m'a le plus soutenu par son argent et sa compagnie est Abou Bakr, et si j'aurais un jour à choisir un bien-aimé je choisirais Abou Bakr, mais c'est mon frère en Islam, fermez toutes les portes sauf celle d'Abou Bakr. » Bokhari h n 3904 et Moslim h n 2382 et n 25 et Ahmed h n 33.

« D'après Aïcha le Prophète sur son lit de mort a dit : appelle moi ton père et ton frère, je voudrais écrire mon testament ; j'ai peur des médisances et des espérances ; Allah et les Croyants ne veulent qu'Abou Bakr. » Moslim h n 2387.

L'auteure décrit le premier pèlerinage des musulmans dans la période du Messenger

« Arrivée à la Mecque la colonne des pèlerins (...) le lendemain tout les

chrétiens font à leurs prêtres et évêques. Le Messenger lui répondit alors : ne faites pas comme eux » Ibn Madjah 1/595.

« D'après Abou Wakid Ellaithii ; pendant sa marche vers Honaine. Le Messenger passa avec son armée à coté d'un arbre d'une valeur mystique pour les Païens, et qu'ils appelaient « Det-Anouat » (l'arbre sur lequel on accroche) sur lequel ils accrochaient leurs armes. Alors les musulmans demandèrent au Messenger de leur choisir un arbre pour qu'il soit de la même valeur que celui des Païens. Il répondit rapidement : Par Allah le Grand ; vous avez dit comme les juifs ont dit à Moïse ; crée nous un dieu comme ils ont un dieu (Al Araaf 138) » Etirmidi 4/476.

« D'après Chaddad ibn Aous le Messenger a dit : différez vous des juifs ; ils ne prient pas mettant leurs chaussures » Abou Daoud 1/176.

« d'après Abou Horeira ; le Messenger a dit : les juifs et les chrétiens, ne teintent pas les cheveux blanc ; ne faites pas comme eux. » Bokhari 4/170, Moslim 3/1663, Ennassai 8/137.

« D'après Djabir Ibn Abdallah : le Messenger été malade, et nous fîmes la prière derrière lui debout alors qu'il été assis, alors il se tourna vers nous, nous faisant signe de nous assoir (...) Vous avez failli faire comme les Perces et les Romains font devant leurs rois ; ils restent debout alors que leurs rois sont assis » Ennassai 3/, Ibn Madjah 1/393, et Ahmed 22/444.

Parlant de la place qu'occupaient les compagnons du Prophète dans la société de Médine :

« Hormis le Prophète et Ali, Abou Bekr est l'homme le plus en vue de Médine » P229

Ce rapport n'est pas conforme aux textes de la tradition. La place de Abou-Bakr dans cette société et au prés du

L'auteure évoquant Jésus affirme :

« L'Islam de son commencement, se contente d'adopter les valeurs de la maternité à travers Marie, mère de Jésus (chaste, lui jusqu'à sa mort). » P215

Pour les musulmans, Jésus n'est pas mort, et encore moins crucifié :

« ...et leurs prétentions d'avoir tué Jésus fils de Marie, le Messenger d'Allah, mais ils ne le tuèrent ni le crucifièrent, car il leur a été dissimulé... » Verset 157 Sourate des Femmes, et voir l'Exégèse de Tabari 9/371.

Parlant de Djaffar Ibn-Abou-Talib à son retour d'Abyssinie :

« Djaffar soudain dressé se met à danser devant les témoins interloqués.

Que fais-tu donc là ? interroge Mohamed amusé.

Je fais comme les Éthiopiens autour de leur roi ; ainsi saluent-ils quand le Négus rend justice (...) oui heureux comme eux je dance. » P 224

Cette scène n'est rapportée nulle part de la sorte (Bokhari 13/147 H n°3920, Abou Daoud 6/200 H n°1940, Ahmed 2/393H n°887), de plus le Prophète interdisait à ses compagnons d'importer les traditions païennes, et ceci à plusieurs occasions ce qui ne laisse rien au doute que ce genre de scène ne pouvait se passer. Et voici un échantillon des commandements du Prophète concernant ce sujet :

« lors de son arrivée de Syrie Moaad ibn Djabal se prosterna devant le Messenger, alors il répliqua : que fais-tu Moaad ? il répondit aussitôt : c'est comme ça que les

Parlant de la scène de répudiation d'Oum-Keltoum par Zubeir l'auteure décrit :

« - Sais-tu donc que la femme que tu as répudié est enceinte (...)

*Si tu désires la reprendre tu peux, O Zubeir, tu ne l'as répudié qu'une fois... »
P178*

Une femme enceinte répudiée-en Islam- ne se libère des liens du mariage qu'après accouchement « *le délai des femmes enceintes est d'accoucher pour purger leur viduité* » sourate de *la répudiation* verset 4 (exégèse Tabari 23/450), alors comment peut-on dire qu'Oum Kelthoum a pu tromper Zubeir alors qu'elle n'a pas encore accouché ? Et encore comment le Prophète peut-il suggérer de reprendre alors une femme alors qu'elle n'est pas encore répudiée ?

Toute cette histoire est sans sens, ce qui prouve – une fois de plus – l'écart commis en matière de jurisprudence islamique.

L'auteure rapporte un commandement issu du verset du « *voile* » :

*« Eh bien, en cette année 12 de l'hégire prés de sept années après les versets du voilement, ceux-ci ne concernent que les mères des Croyants non les femmes ordinaires comme moi »
P208*

Cet écart est une déformation du verset, d'une façon très flagrante, et c'est au lecteur de juger ; une fois le verset sous les yeux :

« Ó Prophète dis à tes femmes, tes filles, et aux femmes des Croyants de se voilé » V 59 Sourate des Troupes. Et voici le commentaire de Tabari « Et toutes les femmes musulmanes libres, doivent en ayant leurs monstres se voiler » Exégèse 19/216.

«O épouses du Prophète ; vous n'êtes guère comme les autres femmes si vous obéissez à Allah (...) et restez dans vos maisons, ne vous dévoilez pas comme les païennes, priez et (...) Allah veut éloigner de vous toute souillure... » Les Troupes v 33, et voir l'exégèse de Tabari 20/257-267.

Écarts de non-conformité des textes (textes contredisant la tradition)

L'auteure énonce une présumée déclaration approuvée par le Prophète :

« Notre Prophète et nous tous avec lui, nous croyons en l'excellence des vertus du Prophète Jésus, de sa mère la première des femmes sur cette terre, Marie ! » P132

Que Marie la Préservée, soit la première des femmes sur terre ; n'est énoncée nulle-part. Car il est évident, pour les trois « Religions monothéistes » que la première femme est Ève. Allah déclare dans la sourate « des femmes » verset 1 « ô hommes, craignez Allah qui vous a créés d'un seul être, puis de cet être tira sa compagne » et sa compagne est bien évidemment Ève comme le rapporte Tabari (exégèse) 3/55 et 86/20 ainsi que Ibn-Katir (exégèse) 2/206 ; qui rapporte les affirmations de Ibn-Abbas « Allah a créé Ève d'une cote courte de Adam »

« Zeid ibn Haritha mourut en martyr à la bataille de Muta, quelques mois plus tard Oum Keltoum venait d'accoucher d'une fillette, Zeineb durant les quatre mois de son veuvage... » P172

Ce rapport est un évident écart, car il est d'une grande évidence, en jurisprudence islamique, qu'en accouchant une femme n'a nullement besoin de faire les quatre mois de veuvage (Tabari (exégèse) 23/450.) ce qui représente une erreur fatale à ce niveau de la recherche.

*paganisme avec tout les siens, Oum Ferwa
vivait seule(...)*

*Ne veux-tu pas que je prononce le
divorce o fille de mon père ? » p 98*

Le mari retourné au paganisme, une femme musulmane n'a nullement besoin qu'un divorce soit prononcé, puisque le mariage s'annule automatiquement (Voir les Fatawa al Azhar 2/23 et 6/48). Cette pratique est très évidente en Islam.

Parlant de l'ordre octroyé par le Messager à la femme du feu Djaffar

*« Trois jours, tu manifestera ta joie,
avait recommandé Mohamed en évoquant
Djaffar » P232*

Le Prophète n'a pas dit tu manifesteras ta joie, mais a dit tu ne pleureras plus, et la différence entre les deux énoncés est -à notre avis- évidente (Ibn Sa'ad 4/40).

Parlant de la fille du Prophète l'auteure rapporte :

*«Oui le pouvoir a oscillé
symboliquement entre femme et fille (...)
cette fille se tient entre trois males au
moins : Ali le cousin et le fils adoptif, et
leur deux jeunes garçons (...) « O gens de
la maison du Prophète Dieu éloigne de
vous toute souillure et vous purifie
pleinement ! » sourate 33 v33. » P293*

Ces versets concernent en premier lieu les épouses du Prophète, en lisant le verset entier, le sens se dégage spontanément :

Notre article s'intitule « Loin de Médine entre lecture personnelle et fabulation d'auteur », nous avons choisi ce roman car l'auteure y dresse des rapports relevant de la jurisprudence islamique, et qui ne pourraient en aucun cas faire l'objet de fabulation car ce sont des vérités authentifiées par la référence. Nous nous interrogeons surtout sur la fiabilité des rapports des références que l'auteure elle-même mentionne. S'agit-il d'une modification délibérée de certains faits réputés historiques ou plutôt de méconnaissance et autres interprétations erronées de la part d'Assia DJEBAR ?

Notre démarche s'inscrit dans la logique comparatiste qui autorise le lecteur à sortir du texte en le comparant à d'autres domaines.

Écarts de sens

Rapportant les propos du Prophète dans un hadith où il énonce une récompense divine aux femmes à qui Allah a pris un fils ou plus :

« Le Prophète n'a-t-il pas dit intervint une Migrante pour me consoler que toute mère ayant enterré avant sa mort, trois de ses enfants ou plus mourrait en martyre ? » P94

Le hadith n'est pas tel que l'a rapporté l'auteur mais le Prophète a exactement dit :

« Toute femme ayant enterré trois de ses fils ; ceux-ci lui seront une protection contre les flammes de l'enfer » Moslim 13/81 h n 4768

Énonçant le conflit entre *Oum Farwa* et son marie retourné au paganisme l'auteure rapporte :

« Depuis que Achash de la tribu des Béni Kinda, était hélas retourné au

Ceci semble convenu, mais dès qu'on parle d'une œuvre littéraire toutes ces convictions semblent s'estomper d'une façon « empirique », laissant part à la tolérance liée au fait que ce genre de récit ne peut qu'être une pure fiction. Cette image que se fait le lecteur ne représente pas vraiment son attitude envers le récit historique, sinon il ne serait pas connu sous ce nom révélateur, en plus d'une influence sur l'opinion public palpable¹.

Au cours de cet article nous allons analyser le rapport du récit rapporté par le roman et le comparer à la référence déclarée. Notre réflexion a commencé dès la lecture de l'avant-propos du roman. En effet, Assia Djebar y affirme clairement :

« J'ai appelé « roman » cet ensemble de récits, de scènes, de visions parfois qu'a nourries en moi la lecture de quelques historiens des deux ou trois premiers siècles de l'Islam (Ibn Hicham, Ibn Saad, Tabari) » Loin de Médine. Page7 « je tiens à remercier Nouredine El Ansari qui m'a aidée dans ma confrontation avec la langue des chroniques. La richesse diaprée du texte d'origine, son rythme, ses nuances, et ses ambiguïtés, sa patine elle-même, en un mot sa poésie, seul vrai reflet d'une époque, a éperonné ma volonté d'*Ijtihad* » Pp8 elle dira en note de bas de page pour expliquer le terme *ijtihad* « effort intellectuel pour la recherche de la vérité venant de djihad lutte intérieure recommandée à tout croyant. »

C'est le mot lecture qui nous a interpellés car il nous semble que c'est une affirmation de la conformité des faits figurant dans le rapport du roman, réécrits sous une optique d'« *Ijtihad* ». Ce qui semble nous mettre face à des faits historiques sous un couvert littéraire.

¹ L'exemple du « De Vinci code » serait le plus adéquat pour illustrer ce genre d'influence. Aussi « Les Bienveillantes » de Jonathan Littell sur les massacres nazis des juifs (témoignage d'un officier SS).

« *Loin de Médine* » entre lecture personnelle et fabulation fictive

KHADIR Nabil

(doctorant au centre universitaire Belhedj Bouchaib.
Ain Témouchent).

Résumé

Le rapport du roman de Assia Djebar, « *Loin de Médine* », est un ensemble de faits censé être une projection de la fiction littéraire, sur les rapports de la chronique islamique. Mais cette conception semble s'estomper dès qu'on approche les propos du roman. Car comparés aux rapports de la chronique déclarée ; on constate que ces premiers sont écartés du rapport originel, ou bien modifiés d'une façon compromettante, voire même inexistantes ; ce qui ne s'oppose pas seulement à la prétention de l'épanouissement de d'une fiction autour du fait, mais rejoint la pure diffamation, car ce fait a été si trahi qu'on ne peut prétendre à une lecture personnelle. Ce constat se cristallise dans une déformation des commandements de la jurisprudence, qui, en aucun cas, ne peut être compromis par le rapport fictionnel.

Mots clés

Chronique, jurisprudence, faits, rapports, référence, écart.

Introduction

La chronique est la source qui fait le socle de chaque œuvre dite historique ; s'y-référent est une prétention qui devrait être constamment vérifiée. Cette démarche est importante car il s'agit d'une œuvre dont l'avant-texte représente la principale fondation.